

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT QUATRE****Le 19 septembre 2024 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 12 septembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alam, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCASSE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 35 Nombre de votants : 40

Excusés : M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie, M. JARSAILLON Philippe, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard.

Pouvoirs : M. DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. JARSAILLON Philippe à Mme JOLY Michelle, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice, M. DUBUIS Pascal à M. VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M. GROSDENIS Henri. (Arcinges).

N°2024/N°130**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE ET TRANSPORT
DE BENNES DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES**

M. le Vice-président en charge des déchets ménagers rappelle que Charlieu-Belmont Communauté a procédé à une consultation pour la collecte et le transport de bennes pour la déchèterie sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté.

Compte tenu de l'estimation prévisionnelle d'un montant de 545 023.70 € HT, Charlieu-Belmont Communauté a effectué une consultation sous forme d'Appel d'Offre Ouvert, soumise aux dispositions des articles R. 2124-2 et R. 2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Le présent marché se présente sous la forme d'Accord-Cadre à bon de commande mono attributaire conformément à l'article R. 2162-2 du code de la Commande Publique aux conditions fixées par les articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du même code.

Le montant maximum du marché pour sa durée globale (4 ans, toute reconduction confondue) est fixé à 550 000 € HT.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 1 an ferme à compter du 1er janvier 2025. Il pourra être reconduit 3 fois une année de manière tacite sans que la durée globale du marché ne soit supérieure à 4 ans avec trois reconductions tacites maximum.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Aucune variante ni PSE n'est autorisée.

A l'issue de la publicité, 2 offres ont été présentées.

Les critères retenus pour l'analyse des offres étaient les suivants :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	50.0
3-Respect de l'environnement	10.0

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 9 septembre 2024 a décidé :

- De déclarer irrégulière l'offre de l'entreprise DUBUIS car elle ne correspondait pas à l'objet du marché (erreur de dépôt de la part du candidat sur la plateforme).
- D'attribuer le marché à la société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 99/100 pour un prix annuel estimé à 119 263 € HT par an soit 477 052 € HT sur la durée globale du marché (4 ans) et hors révision de prix.

Dans ce contexte, et conformément à l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'autoriser le Président à signer ledit marché, attribué par la Commission d'Appels d'Offres, compétente pour attribuer les marchés passés en procédure formalisée et dont la valeur estimée HT est supérieure aux seuils européens.

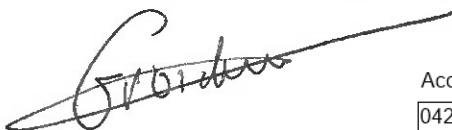
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21-1,

Vu la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 9 septembre 2024,

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- autorise M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires et tous les documents afférents à l'exécution du marché relatif à la collecte et le transport de bennes pour la déchèterie sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté avec l'entreprise retenue par la CAO comme suit :
 - o Société SECAF CHAMFRAY, sise 115 Chemin des Grépilles 42720 Vougy, classée 1ère avec une note globale de 99/100 pour un prix annuel estimé à 119 263 € HT par an soit 477 052 € HT sur la durée globale du marché (4 ans) et hors révision de prix ;
- rappelle que le montant maximum du marché pour sa durée globale (4 ans, toute reconduction confondue) a été fixé à 550 000 € HT ;
- dit que les dépenses afférentes seront prévues en fonctionnement sur le budget annexe des déchets ménagers

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune d'Arcinges
M. Henri GROSDENIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20240919-2024-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2024
Publication : 26/09/2024